

NORME EUROPÉENNE DE PAUVRETÉ

Qu'est-ce que le seuil de risque de pauvreté ?

La norme européenne de pauvreté, également appelée le seuil de risque de pauvreté, est une **norme statistique** utilisée dans tous les pays de l'UE pour mesurer le niveau de risque de pauvreté. C'est le pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont le revenu mensuel net disponible est inférieur à 60 % du revenu familial net normalisé médian.

Comment la norme de pauvreté est-elle calculée ?

Pour calculer le seuil de risque de pauvreté, tous les revenus de tous les membres de la famille pour l'année précédant le calcul sont additionnés et divisés par la taille équivalente du ménage. Cela permet de comparer le niveau de vie de familles de tailles différentes.

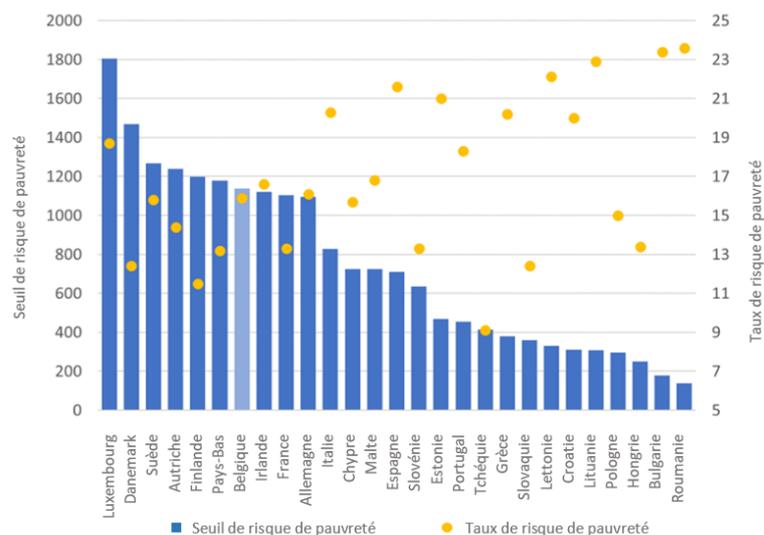
Pour uniformiser les revenus, le taux de risque de pauvreté utilise les facteurs d'équivalence de l'échelle OCDE modifiée. Le premier adulte d'une famille reçoit une pondération de 1,0, les membres de la famille âgés de 14 ans ou plus reçoivent chacun une pondération de 0,5 et les enfants âgés de moins de 14 ans une pondération de 0,3. La somme de ces chiffres correspond ainsi à la taille équivalente du ménage. Par exemple, pour un ménage comptant deux adultes, un enfant de 15 ans, un enfant de 12 ans et un enfant de 9 ans, la taille équivalente du ménage s'élève à 2,6.

Le revenu familial est divisé par la taille équivalente du ménage. Ensuite, **on prend 60 % du revenu familial normalisé médian** (*médian = le revenu qui se situe exactement au milieu de la répartition des revenus*).

1139 euros

Calculé de la sorte, le seuil de risque de pauvreté en Belgique en 2017 est de 1139 euros par mois pour une personne seule. Multiplié par la taille équivalente du ménage, cela donne une norme de pauvreté de 2961 euros pour le couple précité avec trois enfants.

Près d'un Belge sur six vit dans une famille dont le revenu est inférieur à ce seuil de risque de pauvreté. En 2017, le **taux de risque de pauvreté était de 15,9 %**. La figure ci-dessous montre le niveau du seuil de risque de pauvreté (en € par mois) et le taux de risque de pauvreté (en %) pour les pays de l'UE en 2017.



Vivre dans la dignité ?

La **norme européenne** de pauvreté mesure principalement la mesure dans laquelle les États membres parviennent à garantir à leurs habitants un niveau de vie à peine inférieur au niveau médian de prospérité de leur pays. Toutefois, **elle ne précise pas dans quelle mesure ce seuil est suffisant pour vivre dans la dignité** et ne tient pas compte des dépenses à effectuer. Par exemple, ceux dont les coûts de logement sont élevés garderont moins du même revenu que ceux dont les coûts de logement sont faibles.



[Cijfers Statbel](http://www.cijfersstatbel.be) – pauvreté et conditions de vie
[Steunpunt Armoedebestrijding](http://www.steunpuntarmoedebestrijding.be) – des faits et des chiffres